

**2025**

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DOCUMENTS  
BUDGETAIRES DU CCAS**



L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le budget du CCAS est proposé par le Président et voté par le Conseil d'Administration. Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante et d'une maquette budgétaire associée.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs (article L. 2121-17 du CGCT).

- **La composition d'un document budgétaire** : Le budget primitif et le compte financier unique doivent être présentés conformément aux modèles définis par l'instruction budgétaire et comptable concernée (M57 en l'occurrence). La production des annexes est obligatoire et font partie intégrante du budget.
- **La publicité des budgets et des comptes** : L'article 107 de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015 a modifié les articles L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et comptes.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités.

Cette présentation doit, dans un délai d'un mois à compter de l'adoption du document budgétaire, être mise en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, dans son intégralité, et dans des conditions garantissant :

- son accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- la gratuité et la facilité de son accès par le public, pour sa lecture comme pour son téléchargement,
- sa conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de la collectivité ;
- sa bonne conservation et son intégrité.

**Le compte financier unique (CFU)** : le CFU est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif d'une collectivité. Il est élaboré et présenté par le président au conseil d'administration pour approbation.

**Le vote du budget primitif** : le budget primitif est en principe voté avant le 15 Avril de l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat. Cette date est reportée au 30 Avril les années de renouvellement des organes délibérants.

La synthèse du compte financier unique du budget du CCAS est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2024
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	
011	Charges à caractère général	16 557,10 €	013	Atténuations de charges	- €
012	Charges de personnel	94 336,12 €	70	Produits des services et ventes diverses	1 887,50 €
65	Autres charges de gestion courante	28 291,30 €	74	Dotations	135 075,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	660,60 €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits spécifiques	
68	6817 - Provisions (dépréciation compte de tiers)			7817 Reprise de provisions	351,40 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>			<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	137 974,50 €
023	Autofinancement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759,11 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	- €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	139 943,63 €		<b>TOTAL RECETTES</b>	137 974,50 €
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	CA 2024		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	CA 2024
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	
RAR	Restes à réaliser			10 Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	300,00 €		16 Emprunts et dettes assimilés	- €
21	Immobilisations	649,69 €		27 Autres immobilisations financières	- €
27	Autres immobilisations financières			<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	- €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>			<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	759,11 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759,11 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	949,69 €		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	759,11 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	949,69 €		<b>TOTAL RECETTES</b>	759,11 €

Le résultat annuel de fonctionnement est en déficit de l'ordre de - 1 969.13 €. Ajouté au résultat antérieur reporté, l'excédent est de + 39 427.15 €. Ce dernier sera repris intégralement au budget primitif 2025 en recette de fonctionnement.

En investissement, le solde d'exécution est en déficit de 190.58 € pour l'année 2024 soit un solde cumulé de 4 641.45 €. Il sera repris au budget primitif 2025 en recette d'investissement.

#### **LE BUDGET 2025 DU CCAS**

Le budget du CCAS a été présenté et approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du 1er Avril 2025. Il a été adopté à l'unanimité.

Le budget global pour l'année 2025 est arrêté à la somme de 199 390.02 € dont :

- 188 477.15 € en section de fonctionnement
- 10 912.87 € en section d'investissement

Section de fonctionnement :

En 2025, des crédits sont prévus pour poursuivre les activités du foyer des anciens, secours et bons aux personnes en difficulté ainsi que les frais de personnel.

Les recettes proviendront essentiellement de la subvention de la commune et des produits de services (téléalarme).

Section d'investissement :

En 2025, des crédits sont prévus pour notamment équiper le foyer des anciens qui s'installe dans l'ancienne bibliothèque (achat de mobiliers et équipements).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2024	BP 2025
002	Résultat reporté	1 969,13 €	
011	Charges à caractère général	16 557,10 €	19 710,00 €
012	Charges de personnel	94 336,12 €	135 736,14 €
65	Autres charges de gestion courante	28 291,30 €	31 520,00 €
67	Charges exceptionnelles		500,00 €
68	6817 - Provisions		49,01 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>139 184,52 €</b>	<b>187 515,15 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759,11 €	962,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>759,11 €</b>	<b>962,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>139 943,63 €</b>	<b>188 477,15 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté		39 427,15 €
013	Atténuations de charges		850,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	1 887,50 €	2 200,00 €
74	Dotations	135 075,00 €	146 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	660,60 €	
77	Produits exceptionnels		
7817	Reprise de provisions	351,40 €	
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>137 974,50 €</b>	<b>188 477,15 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>137 974,50 €</b>	<b>188 477,15 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2024	BP 2025
001	Résultat reporté	190,58 €	
RAR	Restes à réaliser		
16	Emprunts et dettes assimilés	300,00 €	500,00 €
21	Immobilisations		
27	Autres immobilisations financières	649,69 €	7 412,87 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>949,69 €</b>	<b>10 912,87 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>949,69 €</b>	<b>10 912,87 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2024	BP 2025
001	Solde d'exécution de la SI reporté		4 450,87 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		- €
10223	FCTVA		
16	Emprunts et dettes assimilés		500,00 €
27	Autres immobilisations financières		5 000,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>759,11 €</b>	<b>9 950,87 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759,11 €	962,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>759,11 €</b>	<b>962,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>759,11 €</b>	<b>10 912,87 €</b>

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 Avril 2025.

Le Président,

Gilles VINCENT

